



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur l'Iraq

*Conseil AFFAIRES ETRANGERES
Luxembourg, 23 juin 2014*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE exprime sa profonde inquiétude concernant la détérioration rapide des conditions de sécurité en Iraq. Elle condamne fermement les attentats perpétrés par l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL) et d'autres groupes armés contre des citoyens iraqiens, qui se traduisent par la perte de nombreuses vies humaines et visent à faire échouer le processus démocratique. L'UE déplore les attaques visant des cibles civiles, dont des hôpitaux, des écoles et des lieux de culte, ainsi que les autres atrocités qui auraient été commises. Elle condamne vivement le recours aux exécutions et aux violences sexuelles dans le cadre du conflit. Il ne saurait être question d'impunité pour les auteurs de ce type d'actes.
2. L'UE se déclare en outre gravement préoccupée par la crise humanitaire qui frappe actuellement l'Iraq, et notamment par les déplacements massifs de civils en raison des combats. Elle engage le gouvernement iraquien à mettre tout en œuvre pour protéger l'ensemble des civils, répondre aux besoins des populations touchées, fournir les services essentiels, faciliter le passage en tout sécurité et sans entrave des civils qui fuient les violences et contribuer à ce que les acteurs humanitaires puissent accéder sans risque à toutes les populations touchées. L'UE a conscience du fardeau qui pèse sur la région du Kurdistan et sur le gouvernement de cette région, qui accueille un grand nombre de personnes déplacées et dont elle ne doute pas qu'il continuera de répondre aux besoins de ces personnes. Elle continuera à suivre de près la situation sur le terrain et à réagir comme il se doit, notamment en apportant une aide humanitaire. Dans ce contexte, l'UE a décidé d'augmenter de 5 millions d'euros l'aide humanitaire qu'elle apporte à l'Iraq afin de fournir une aide de base aux personnes déplacées; cela porte à 12 millions d'euros l'enveloppe consacrée depuis le début de l'année à l'aide humanitaire apportée à l'Iraq.
3. L'UE réaffirme qu'elle est fermement attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, qui sont essentielles pour la stabilité et le développement économique du pays et de la région. Elle rappelle qu'elle soutient les autorités iraqiennes dans la lutte contre le terrorisme et souligne que la réaction par les forces de sécurité doit s'accompagner

P R E S S E

d'une solution politique durable de la part du gouvernement iraquien, qui associe dans un esprit d'unité nationale l'ensemble des responsables et des communautés de l'Iraq, qui doivent faire abstraction de leurs différends pour lutter en commun contre la menace terroriste et rétablir la sécurité et l'État de droit, faute de quoi le conflit et le clivage interconfessionnel s'en trouveront aggravés. L'UE insiste sur le fait qu'il importe, dans la lutte contre le terrorisme, de respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international, et d'éviter tout recours aveugle à la force. Elle rappelle à tous les États que les résolutions 1267 et 1989 des Nations unies, sur la base desquelles des sanctions ont été imposées à l'EIIL, devraient être appliquées et mises en œuvre.

4. L'UE félicite les Iraquiens pour la tenue de la troisième élection démocratique du Conseil des représentants de l'Iraq, dans le délai fixé par la constitution. Elle salue le courage des nombreux citoyens iraqiens qui se sont déplacés pour aller voter, malgré les risques pour leur sécurité, et qui ont démontré ainsi leur attachement à la démocratie en Iraq. L'UE partage l'analyse du scrutin à laquelle a procédé la mission d'experts électoraux déployée par ses soins et encourage les autorités iraqiennes à mettre en œuvre les recommandations formulées par les experts de cette mission.
5. L'UE engage tous les représentants élus à faire honneur à l'attachement des citoyens iraqiens à la démocratie et à tirer parti du scrutin pour œuvrer à la réconciliation et à un véritable dialogue au niveau national. Compte tenu de la situation actuelle, elle demande instamment à tous les responsables politiques et à la justice de faire en sorte que les dispositions de la constitution et les délais qu'elle prévoit soient respectés et qu'un gouvernement d'union, représentatif de la volonté de la population iraqienne, soit formé d'urgence, afin qu'il puisse relever les défis auxquels est confronté l'Iraq. L'UE souligne que le nouveau gouvernement devra prendre des mesures résolues pour promouvoir une approche globale, respecter l'État de droit et les droits de l'homme et répondre aux besoins et aux aspirations légitimes de toutes les composantes de la société iraqienne, il s'agit là de préalables si l'on veut que soient assurées la stabilité et la sécurité du pays et de la région. L'UE engage par ailleurs le gouvernement de l'Iraq et le gouvernement de la région du Kurdistan à œuvrer ensemble dans cette perspective. Elle les encourage à saisir cette occasion pour trouver rapidement un accord durable sur tous les sujets en suspens, y compris les exportations de produits énergétiques et le partage des recettes pétrolières, dans le respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.
6. L'UE demande également à tous les acteurs de la région de contribuer aux efforts visant à favoriser la stabilité de l'Iraq et de la région. Elle constate que la situation en Iraq et la situation en Syrie sont étroitement liées, notamment pour ce qui est du flux de combattants étrangers qui contribue à attiser les tensions dans les deux pays, et rappelle qu'il est urgent de s'orienter vers une réelle transition politique en Syrie.
7. L'UE réaffirme qu'elle est déterminée à renforcer ses relations avec l'Iraq, et elle attend avec intérêt de travailler avec le nouveau gouvernement afin de faire progresser la coopération, entres autres par la mise en œuvre de l'accord de partenariat et de coopération (APC) conclu avec l'Iraq. Elle continuera aussi d'aider l'Iraq à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'État de droit, notamment en faisant fond sur les enseignements tirés de la mission EUJUST LEX Iraq."